

ORDRE DU JOUR DU 15 FÉVRIER 2018

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution pour l'embauche de l'inspecteur municipal
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 15 février 2018, à 17 h, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
Messieurs	Claude Lavoie, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Yan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire ouvre la séance. Annie Beaudoin, Directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention de secrétaire.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par écrit à tous les membres du conseil, le 13 février 2018, conformément au 2e alinéa de l'article 152 du Code municipal, au moins deux jours francs avant la tenue de la session spéciale.

3. Ordre du jour

Résolution 2018-02-28

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie appuyé par Thérèse Thivierge et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. Résolution pour l'embauche de l'inspecteur municipal

Résolution 2018-02-29

Résolution relative à l'embauche d'un inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur municipal est vacant depuis la mi-janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur le choix de la personne qui deviendra inspecteur municipal de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyé de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes choisit monsieur Alexandre Langlois comme inspecteur municipal;

QUE le salaire soit établi à 18.23\$/heure à raison de 40 heures par semaine;

QUE les autres modalités d'emploi restent à déterminer et seront décrites dans le contrat de travail à intervenir entre monsieur Alexandre Langlois et la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes et seront soumises à l'approbation du conseil municipal;

QUE la confirmation de la permanence soit précédée d'une période de probation d'un (1) an, débutant le 26 février 2018, soit la date d'entrée en fonction de monsieur Alexandre Langlois.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Clôture de la séance

Résolution 2018-02-30

Sur la proposition de Yan Normandin, appuyé de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 18h47.

Jean-Claude Milot, Maire

Annie Beaudoin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière